

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AOÛT 2019**

LISTE DES COMPTES

Période 7

9167-6858 QUÉBEC INC.	0-3/4, TERRE	841	C1901729	385,61
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	ATTACHE,	1522824	C1901730	24,42
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	vis rake table smun	1524208	C1901730	4,12
ANGÉLINE ANCTIL	CONCIERGERIE JUILLET 2019	JUILLET 2019	C1901731	367,50
AUTOMATION D'AMOURS INC.	SETUP LOGGEUR ABB	27272	C1901732	270,91
BELL MOBILITÉ INC	CELL VOIRIE	JUILLET 2019	L1900036	19,48
BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE JUIN 2019	129752	C1901733	2 064,70
BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE JUILLET 2019	131166	C1901764	2 064,70
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	FUSIL A GRAISSÉ	639616	C1901734	22,94
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	VIS PORTE	FCJ0089817	C1901735	3,66
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	VERROU TOILETTE SALLE	FCK0237031	C1901735	19,06
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	OEILLET POUR BALANCOIRE	FCK0265841	C1901735	2,28
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FLEUR CLEP	FCJ0089880	C1901735	12,93
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CHAINE MAILLON BOULON	FCJ0089095	C1901735	211,70
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	BOULON, RAK À TABLE	FCJ0088968	C1901735	2,99
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	LAME OUTILS	FCJ0090382	C1901735	24,12
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FOURNITURE RAK TABLE SMUN	FCK0268381	C1901735	10,39
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FOURNITURE RAKE A TABLE	FCL0024664	C1901735	21,94
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FOURNITURE RAKE A TABLE SMUN	FCK0268949	C1901735	12,19
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CHARNIÈRE PIN, LOQUET SMUN-NH	FCL0018040	C1901735	83,64
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CADAGRE VERROU N-H	FCL0018043	C1901735	69,59
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	MARETTE, BOITEÉLECT N-H	FCL0018052	C1901735	46,70
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PINCEAU, COLLE, SCELLAN.N-H	FCL0018815	C1901735	52,55
CHARLES LARRIVÉE	REMB PARTIEL CAMP JOUR	JUILLET 2019	M1901721	135,00
GESTION GIRA INC	DÉMÉNAG SORTIE CAMP JOUR	10890	C1901736	273,50
CYLIA THEMENS	ACT PERCUSSION CAMP JOUR	18-07-2019	C1901737	260,00
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA	ENSEIGNE STRUCTU.BOIS SMUNI	769848	C1901738	1 368,20
DICKNER INC.	PEINTURE BLANCHE SIGNALISA	31056654	C1901739	122,38
DICKNER INC.	PEINTURE BLANCHE CANNET SIGN	31056339	C1901739	12,86
DICKNER INC.	GOUPILLE BALANCOIRE	31056355	C1901739	2,97
DICKNER INC.	TIGE RAK A TABLE SMUN	31056785	C1901739	28,93
DICKNER INC.	CRÉDIT ROUES	31056195	C1901739	- 15,18
DICKNER INC.	panneau marais du grandremous	31056975	C1901765	214,96
LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS	RG 6 GRAVIER, GRADER	46575	M1901728	8 879,66
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	RENOUV 01.08.19AU01.08.20	336919	C1901740	77,70
FERME LA FOURCHE DU TROLL	SORTIE CAMP JOUR	635760	C1901741	252,95
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 2236, RUE PRINCIPALE	634302017887	L1900037	240,46
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. LUMIERE RUE JUIN 2019	6685025215949	L1900037	138,12
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC O-USÉES	632502256651	L1900037	89,31
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 2207 RTE 132	634302032408	L1900037	31,43
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	STYLO, PINCE	282832	C1901742	16,84
DÉPANNEUR IRVING	ESSENCE JUILLET 2019	367896	C1901743	200,00
DÉNEIGEMENT JOCELYN OUELLET INC.	BALAI DE RUE	3791	C1901744	597,87
LES SERVICES KOPILAB	CONTRAT SERVICE	247116	C1901745	109,60
LABORATOIRE BSL	analyse	74429	C1901746	143,90
GROUPE LEXIS MÉDIA INC.	AVIS PUBLIC JOURNAL PONSO,2019	76087	C1901747	446,10
MALLETTE S.E.N.C.R.L.	RAPPORT RECYC QC 2018	113001	C1901748	511,64
ASSOCIATION DE DÉV. DE ST-MARCELIN	ACT CAMP JOUR	13-2019	C1901750	312,00
MRC DE LA MITIS	FORMATION INTERACTION	36031	C1901749	405,00
MRC DE LA MITIS	CONSEIL			
MRC DE LA MITIS	DEMANDE DE RÉVISION	36051	C1901749	14,05
MRC DE LA MITIS	COUR MUN FRAIS	36088	C1901749	16,00
MRC DE LA MITIS	TÉLÉPHONIE IP 2E VERS	36124	C1901749	206,49
MRC DE LA MITIS	SEUIL TECQ 19-23 SOUTIEN GENIE	36168	C1901749	29,74
P.LABONTÉ & FILS	RÉP. COURROIE TRACTEUR	202005	C1901751	106,65

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AOÛT 2019**

PLANCHERS NEW ZONE INC.	PELOUSE ENTRÉE EPOXY CLEP	010	C1901752	2 299,50
MUNICIPALITÉ VILLAGE DE PRICE	5 à 7 élus price en fête	866	C1901753	10,00
QUILLES MONT-JOLI	SORTIE CAMP JOUR	25- juil 19	C1901754	225,00
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FED JUILLET 2019	JUILLET 2019	L1900038	1 394,74
REVENU QUÉBEC	REMISE PROV JUILLET 2019	JUILLET 2019	L1900039	3 158,46
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	ESSUIE-TOUT, NETTOYANT	10517	C1901755	52,79
PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST	MAINTENANCE SYSTEME CLEP	12707	C1901756	240,88
PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST	EXTINCTEUR RECHAGER	12822	C1901756	179,13
SERVICE AGRICOLE	GREASE	4001735	C1901757	5,60
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	RENOUV 2E PARTIE PRÉVENTION	55095	C1901758	287,44
LES SOUDURES MARC VALCOURT INC.	TIGE BUT SOCCER	21341	C1901759	73,58
TRANSPORT JOCELYN OUELLET	fauchage de accotement	4075	C1901760	747,34
TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.	TRAVAUX RG 6	F39162	C1901761	3 253,74
TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.	TRAVAUX RG 6	F39165	C1901761	586,26
VILLE DE MONT-JOLI	SORTIE PISCINE CAMP JOUR	19397	C1901762	98,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	TIMBRES	2019-07-05	L1900040	206,96
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE	2019-07-11	L1900040	28,67
LE PETIT PLANTARIUM INC.	VISITE CAMP JOUR	531887	C1901763	115,00
				33 990.34\$

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 10 employés	12 427.35\$
Total des factures :	33 990.34 \$
Totaux salaires et compte du mois :	46 417.69 \$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	14 322.29 \$
Salaires payés :	12 427.35 \$
Reste à payer :	19 668.05\$

5. 2019-163

AUTORISATION DE PAIEMENT- LES ENTREPRISES JML RAMONAGE

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la facture 227 à Les entreprises JML Ramonage pour le ramonage de cheminée pour l'année 2019 au montant de 4 380.13\$.

6. 2019-164

AUTORISATION DE PAIEMENT-2^E VERSEMENT REGROUPEMENT INCENDIE

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la facture 18961 pour le 2^e versement du regroupement incendie à la Ville de Mont-Joli au montant de 13 515.00\$.

7. 2019-165

AUTORISATION DE PAIEMENT-MRC DE LA MITIS-HEURES INSPECTION

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la facture 36100 pour les heures d'inspection du 2^e trimestre pour l'urbanisme à la MRC de la Mitis au montant de 2 660.51\$.

8. 2019-166

AUTORISATION DE PAIEMENT-LES ENTREPRISES E. NORMAND INC.

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la facture 72193 à Les Entreprises E. Normand inc. pour les travaux d'installation de la fosse

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AOÛT 2019**

septique au 85, rang 5 4 Ouest au montant de 20 655.26\$, ce montant est facturé propriétaire selon le règlement 2019-02.

9. 2019-167 **AUTORISATION DE PAIEMENT- LES JEUX 1000 PATTES INC.**
Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la facture 299 la balance restant de la facture au montant de 29 654.31\$ à Les jeux 1000 pattes inc. le module de jeu Spiderman.
10. 2019-168 **AUTORISATION DE PAIEMENT-MRC DE LA MITIS-PONCEAUX 2019-TECO**
Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la facture 36169 à la MRC de La Mitis pour la préparation de devis et plan pour le projet 9070-008 ponceaux 2019-TECQ au montant de 2 682.66\$.
11. 2019-169 **AUTORISATION DE PAIEMENT-FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. - VERSEMENT DU 2^E FINANCEMENT**
Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver le virement automatique du versement pour le 2^e financement au montant de 75 849.05\$.
12. 2019-170 **PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE 2020-2025**
Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'adopter le plan d'action « Municipalité amie des aînés de Saint-Joseph-de-Lepage » tel que présenté.

**PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS DE
SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE 2020-2025**

Axe d'intervention 1: Habitation, milieu de vie et espaces extérieurs				
Objectif	Actions	Responsable et partenaire	Échéancier	Résultats attendus
Aménager des environnements favorables à la pratique de l'activité physique chez les aînés	Mettre en place un sentier pédestre avec un aménagement adéquat et l'entretenir régulièrement	Corporation de développement durable Concert'action Municipalité Ville de Mont-Joli	2020	Un sentier est aménagé et entretenu régulièrement.
	Analyser la faisabilité de mettre en place un jeu de pétanque extérieur	Corporation de développement durable Concert'action Municipalité	2022	L'étude de faisabilité est réalisée et si les conclusions sont positives, le jeu de pétanque est mis en place.
	Analyser la faisabilité de mettre en place des appareils de conditionnement physique extérieurs.	Municipalité Organismes locaux	2021	L'étude de faisabilité est réalisée et si les conclusions sont positives, les appareils sont mis en place.
Adapter les espaces publics aux aînés	Analyser la faisabilité de mettre en place un jardin communautaire	Municipalité Organismes locaux	2023	L'étude de faisabilité est réalisée et si les conclusions sont positives, un jardin communautaire est aménagé.
	Poursuivre l'aménagement du parc intergénérationnel	Municipalité Organismes locaux	2020-2025	Le parc est aménagé selon les suggestions des aînés.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AOÛT 2019**

Améliorer les infrastructures locales afin de les rendre plus sécuritaire	Améliorer la sécurité automobile et piétonnière au coin du 4 ^e rang et de la route 132	Municipalité Ministère du transport du Québec	2025	La sécurité au coin du 4 ^e rang et de la route 132 est améliorée.
Axe d'intervention 2 : Transport et mobilité				
Objectifs	Actions	Responsable et partenaire	Échéancier	Résultats attendus
Informar la population des moyens de transport offerts	Informar la population des services de transport offerts par le Centre d'action bénévoles de La Mitis et le TAC de La Mitis	Municipalité	2020-2025	Les informations sont transmises régulièrement dans le journal municipal.
Améliorer la sécurité des aînés lors des déplacements actifs	Poursuivre l'application du règlement sur les chiens errants et en liberté	Municipalité Sûreté du Québec	2020-2025	Le règlement est appliqué.
	Améliorer l'éclairage de certaines rues	Municipalité	2020	L'éclairage est amélioré dans les rues.
	Offrir aux aînés des lampes frontales à prix modique	Corporation de développement durable Concert'action	2020-2025	Des lampes frontales sont offertes aux aînés et ce à prix réduits.
	Installer temporairement un radar pédagogique aux entrées du noyau villageois	Municipalité Ministère du transport du Québec	2020-2025	Le radar est installé une fois par année.
	Poursuivre les démarches pour sensibiliser les gens à la sécurité routière et à la vitesse	Municipalité Sûreté du Québec	2020-2025	Un panneau est installé dans la municipalité et au moins une campagne de sensibilisation est réalisée par année.

Axe d'intervention 3 : Respect et inclusion sociale				
Objectifs	Actions	Responsable et partenaire	Échéancier	Résultats attendus
Favoriser le rapprochement des générations et briser l'isolement des aînés	Organiser une journée/une activité intergénérationnelle par année	Organismes locaux Municipalité	2020-2025	Une journée ou une activité intergénérationnelle est organisée par année.
	Favoriser les activités intergénérationnelles lors des événements municipaux et des activités offertes par les organismes	Organismes locaux Municipalité	2020-2025	Les activités intergénérationnelles sont considérées dans la programmation des activités et événements.
Axe d'intervention 4 : Participation sociale, vie communautaire et loisirs				
Objectifs	Actions	Responsable et partenaire	Échéancier	Résultats attendus
Améliorer l'offre d'activités pour les aînés	Diversifier l'offre d'activités pour les personnes de 50 ans et plus	Organismes locaux Municipalité	2020-2025	L'offre d'activités est bonifiée selon les besoins des aînés.
	Analyser la faisabilité de mettre en place un club des 50 ans et plus	Municipalité Population MRC de La Mitis	2022	L'étude de faisabilité est réalisée et si les conclusions sont positives, le club des 50 ans est mis en place.
Axe d'intervention 5 : Soutien communautaire et services de proximité				
Objectifs	Actions	Responsable et partenaire	Échéancier	Résultats attendus
Informar les aînés des différents services et ressources disponibles	Promouvoir régulièrement les services et ressources offerts aux aînés dans la municipalité et dans la MRC de La Mitis	Municipalité	2020-2025	Les aînés sont au fait des services et ressources disponibles par l'entremise du journal municipal et du site internet de la municipalité.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AOÛT 2019**

	Offrir des conférences pour les personnes de 50 ans et plus sur divers sujets les concernant	Corporation de développement durable Concert'action Organismes locaux	2020-2025	Des conférences pour aînés sont offertes plusieurs fois durant l'année.
Axe d'intervention 6 : Communication et information				
Objectifs	Actions	Responsable et partenaire	Échéancier	Résultats attendus
Améliorer le processus de diffusion et de circulation de l'information	Poursuivre la publication et la distribution papier du journal municipal	Municipalité	2020-2025	La publication et distribution papier du journal municipal est conservée.
	Actualiser le site Internet de la municipalité	Municipalité	2020-2025	Le site Internet est actualisé.
	Mettre à jour régulièrement les informations du site Internet de la municipalité	Municipalité	2020-2025	Les informations sur le site Internet sont à jour.
	S'assurer que la police et la grosseur des caractères dans l'ensemble des outils de communication est adapté aux aîné(e)s	Municipalité	2020-2025	Les documents municipaux sont adaptés aux aînés.
	Informier régulièrement la population des infrastructures municipales	Municipalité	2020-2025	Les aînés connaissent l'emplacement du parc, du jardin, du sentier et des salles communautaires.
	Informier la population aînée sur les différents projets municipaux réalisés et en cours	Municipalité	2020-2025	Les aînés sont au fait des projets municipaux.

13. 2019-171

BALISE DE RÉDUCTION POUR LA VITESSE

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser l'achat de 2 balises avec la silhouette flexible d'enfant chez Kalitec au montant de 572\$ avant taxe et de 2 balises Ped-Zone pour la réduction de vitesse dans la zone de 50 km au montant de 391\$ chacune.

14. 2019-172

ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Considérant que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage admet qu'il est nécessaire que le gouvernement du Québec prenne des mesures exceptionnelles pour planifier l'aménagement du territoire dans un contexte où des crues récurrentes se produisent;

Considérant que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage a subi des inondations en 2018 sur son territoire, mais aucune inondation en 2017 et en 2019;

Considérant que la cartographie visée par le décret 817-2019 concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale réfère à toute plaine inondable délimitée dans un schéma d'aménagement et de développement, sans que ne soient distinguées les zones de grand courant de celles de faible courant, le 10 juin 2019;

Considérant que la plus grande zone à risque d'inondation établie pour le territoire de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage est une zone à risque en cas de rupture d'un barrage d'Hydro-Québec;

Considérant que le volume d'eau du lac Mitis retenu par ledit barrage a considérablement diminué depuis l'époque où Hydro-Québec a simulé sa rupture et que l'étendue d'une inondation aujourd'hui serait moindre;

Considérant que cette cartographie établie en cas de rupture de barrage est à titre indicatif seulement et relève d'une catastrophe très hypothétique;

Considérant que l'inondation de certains secteurs est complètement irréaliste en regard du relief et de l'historique de crue;

Considérant que des bâtiments agricoles sont situés dans la zone d'intervention spéciale et qu'il semble inconcevable de relocaliser de tels bâtiments;

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AOÛT 2019**

Considérant que le Gouvernement du Québec a financé un projet de cartographie des aléas fluviaux des rivières Mitis et Neigette grâce au financement du Ministère de la Sécurité publique et Fonds vert (PACC 2013-2020) et que, depuis plusieurs années, un travail d'amélioration de ces cartes a été effectué par la MRC de La Mitis en collaboration avec le Laboratoire de géomorphologie et de dynamique fluviale de l'Université du Québec à Rimouski;

Considérant que la délimitation de la zone inondable du lac du Gros-Ruisseau date de plus de 30 ans et ne correspond pas aux inondations observées depuis;

Considérant que la MRC de La Mitis a fait produire par l'UQAR une cartographie beaucoup plus précise de la zone inondable du lac du Gros-Ruisseau suite aux inondations observées et documentées notamment en 2018 et à la production d'un LiDAR du secteur;

Considérant que les inondations de 2011 et 2017 ont particulièrement été documentées et qu'au terme de l'exercice, un rapport de l'UQAR a été remis à la MRC de la Mitis en janvier 2018, dotant ainsi la MRC de données cartographiques d'une grande précision géographique;

Considérant que la MRC de La Mitis, dans laquelle notre municipalité est située, doit procéder prochainement à l'adoption de cette mise à jour de la cartographie des zones inondables des rivières Mitis et Neigette ainsi que du lac du Gros Ruisseau;

Considérant qu'une présentation des nouvelles cartes a été faite par la MRC de la Mitis aux citoyens concernés par cette nouvelle cartographie;

Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent
Appuyé par Monsieur Ghislain Vignola
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage demande au gouvernement du Québec :

- de revoir leur décision quant à la cartographie des zones inondables sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage afin de s'en tenir aux nouveaux documents de cartographie des zones inondables que possèdent la MRC de La Mitis.
- plus spécifiquement, de retirer de la cartographie de la zone d'intervention spéciale les résidences, chalets, bâtiments agricoles, situés dans les secteurs délimités sur la carte jointe à la présente résolution.

15. 2019-173

ZONE COMMERCIALE-RUE ROY

Demande de modification du zonage de la partie sud de la rue Roy afin d'y autoriser des usages commerciaux (commerces IX à XIV) et industriels légers.

Suite à la demande d'un citoyen afin de modifier le zonage de la partie sud de la rue Roy, le conseil municipal a requis l'avis du comité consultatif d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le comité consultatif d'urbanisme et après échanges et discussions, il est proposé et résolu ce qui suit :

Considérant que la rue Roy est occupée uniquement par des résidences unifamiliales;

Considérant que la conversion à un zonage commercial et industriel d'une portion de la rue Roy induirait un achalandage de véhicules lourds;

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AOÛT 2019**

Considérant que le camionnage lourd n'est pas compatible avec l'utilisation résidentielle préexistante dans la rue Roy;

Considérant que la quiétude et la sécurité des résidents établis dans ce secteur est importante;

Considérant que l'imposition d'une interdiction de circulation aux camions « no truck » dans la portion centrale de la rue Roy pourrait ne pas avoir l'effet escompté en créant un cul-de-sac;

Considérant qu'un cul-de-sac n'est pas souhaitable pour du camionnage lourd afin d'éviter des manœuvres en marche arrière;

Considérant que le camionnage pourrait devoir circuler vers la portion résidentielle de la rue Roy afin d'éviter de faire marche arrière;

Pour ces motifs :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Vignola

Appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage ne modifie pas le zonage du secteur sud de la rue Roy.

16. 2019-174

NOMMER SIGNATAIRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-02- CAISSE DESJARDINS

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de nommer Mme Tammy Caron, dg et sec-trés. et M. Magella Roussel, maire comme signataires au nom et pour la municipalité de St-Joseph-de-Lepage pour le règlement d'emprunt 2019-02 à la Caisse Desjardins.

17.

AFFAIRES NOUVELLES

2019-175

A) MAHEU & MAHEU-FOURMIS CHARPENTIÈRE-SALLE MUNICIPALE

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le traitement extérieur estimé à 230\$ de Maheu & Maheu pour la salle municipale.

2019-176

B) AJOUT- ENTRÉE ARRIÈRE PERRON

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage l'ajout du rebord en époxy pour l'entrée arrière au coût de 500\$ de plus à l'entreprise Planchers New Zone.

17.

PÉRIODE DE QUESTIONS

18. 2019-176

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Myriam St-Laurent, déclare la clôture de l'assemblée à 20h46

Je, Magella Roussel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.